

TIRAGE POUR LE COLORIAGE DE HOCKEY CANADA PRÉSENTÉ PAR JANES

RÈGLEMENTS

Le tirage est destiné au visionnement et à la participation des résidents autorisés du Canada seulement et doit être interprété et évalué conformément aux lois en vigueur au Canada. Veuillez ne pas poursuivre si vous ne remplissez pas ces conditions au moment de l'inscription. La participation au tirage constitue votre acceptation de ces règlements officiels du tirage.

ADMINISTRATION

Le tirage est administré et géré par Hockey Canada dont le bureau principal est situé au 201-151 Canada Olympic Road SW, Calgary (Alberta) T3B 6B7 (« Hockey Canada ») (le « gestionnaire du tirage »). Les décisions du gestionnaire du tirage sont définitives et obligatoires en tout ce qui concerne le tirage, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité ou l'annulation des inscriptions.

DATES DU TIRAGE

La période du tirage pour le coloriage commence le 27 mai 2020 et se termine à 20 h, heure normale des Rocheuses, le 3 juin 2020.

ADMISSIBILITÉ

Aucun achat requis. Le tirage est ouvert aux résidents autorisés du Canada âgés de 3 à 10 ans, à l'exclusion des résidents du Québec.

Une (1) inscription par personne.

Les inscriptions d'employés de Hockey Canada et de membres de leur famille immédiate ne seront pas prises en considération.

COMMENT PARTICIPER

1. Téléchargez la page du dessin à colorier du site Web de Hockey Canada :

www.hockeycanada.ca/jerseydesignfaceoff

www.hockeycanada.ca/defideconceptiondechandail

2. Imprimez la page et coloriez-la comme bon vous semble.
3. Les inscriptions doivent être soumises par l'intermédiaire d'Instagram en prenant une photo de votre œuvre d'art, en la partageant sur Instagram, en étiquetant @hockeycanada et en incluant les mots-clés #plusqueduhockey et #simplementsavoureux dans votre message.

4. En participant au tirage, vous acceptez de laisser Hockey Canada publier votre œuvre d'art sur Instagram (votre prénom et votre âge seront affichés) et vous acceptez les conditions générales du tirage.
5. N'oubliez pas d'inclure le nom et l'âge du participant.

SÉLECTION DU GAGNANT ET PRIX

Le gagnant sera sélectionné par un tirage au sort à la fin de la période du tirage, comme indiqué ci-dessus. Le gagnant sera informé par message direct sur Instagram au pseudonyme à partir duquel l'inscription a été soumise.

Les gagnants recevront une (1) carte-cadeau de 100 \$ de Fanatics, qu'ils pourront utiliser à www.boutique.hockeycanada.ca, ainsi que des coupons pour des produits Janes.

La période du tirage prend fin le 3 juin à 20 h, heure normale des Rocheuses, ou à un moment autre publié sur la page Web du tirage.

Hockey Canada se réserve le droit de sélectionner plusieurs gagnants et de remettre plusieurs prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant au tirage, tous les participants acceptent d'être liés par les règles du tirage et dégagent les organisateurs du tirage et toutes les parties associées à ce tirage de toute responsabilité en ce qui concerne le tirage et la réclamation de tout prix.

Les organisateurs du tirage se réservent le droit de suspendre le prix ou de disqualifier toute inscription d'un participant dans le cas où un participant ne respecterait pas les présents règlements du tirage ou ne s'y conformerait pas.

En participant à ce tirage, les participants et leurs parents ou tuteurs légaux consentent à ce que les organisateurs du tirage publient ou annoncent le nom et la photo du gagnant du prix, dans une future publicité, sans permission ni compensation au participant ou à toute autre partie. Cela comprend la reproduction, la publication, l'utilisation et la distribution illimitées sous toutes les formes et dans tous les médias, et de toutes les manières, y compris la publicité, le commerce, l'affichage, l'éditorial, l'art, la production vidéo, les expositions et le contenu du site Web.

Si, de l'avis des organisateurs du tirage, à leur entière discrétion, le tirage ne peut se dérouler comme prévu ou si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du tirage sont corrompues ou affectées négativement, y compris en raison d'une infection par un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toutes autres causes indépendantes de la volonté, les organisateurs du tirage se réservent le droit d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le tirage, y compris tout mode de participation.

Toutes les inscriptions deviennent la propriété des organisateurs du tirage. Conformément à la politique de confidentialité des organisateurs du tirage, les organisateurs du tirage ne vendent ni ne redistribuent aucune information personnelle à un tiers. Toutes les décisions prises par les organisateurs du tirage concernant le tirage seront définitives. Les organisateurs du tirage n'entreront en correspondance avec aucun participant, sauf avec les participants sélectionnés et à l'initiative des organisateurs du tirage.

Toute demande ou préoccupation concernant le tirage au sort doit être adressée à Hockey Canada à l'adresse indiquée ci-dessus. Ce tirage est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où il est interdit.

INDEMNISATION ET LIBÉRATION

En participant au tirage et à toute promotion s'y rapportant, chaque participant accepte d'exonérer et de dégager de toute responsabilité le commanditaire, ses entreprises affiliées, filiales, sociétés mères, dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, détaillants participants et toute autre société participant à la conception, l'administration ou l'exécution de ce tirage au sort et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs, de toutes pertes, tous droits, toutes réclamations, toutes blessures, tous dommages, toutes dépenses, tous coûts ou toutes actions de toute nature résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation à ce tirage au sort ou de toute activité liée au tirage au sort, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix ou de parties de celui-ci, y compris, sans s'y limiter, les blessures corporelles, la mort et les dommages matériels et les réclamations fondées sur la diffamation des droits de publicité ou l'atteinte à la vie privée.

